



LETTRE D'INFORMATIONS

MAI 2024



Queuilloises et Queuillois, chers administrés,

Une nouvelle année vient de s'écouler. Une année de plus à vous servir, à travailler au bénéfice de notre commune et de nos concitoyens. Une année à essayer de faire de QUEUILLE une commune attractive, dynamique et attachante tout en préservant son cadre de vie rural.

Nous déplorons aussi le passage pour l'année scolaire 2024/2025 en classe unique de notre école primaire.

Malgré l'engagement de l'équipe municipale, deux points sensibles sont encore à déplorer.

Premier point : notre salle des fêtes pour laquelle l'entreprise retenue nous a fait faux bond, des demandes de devis sont à l'étude. Le second point est la route du barrage pour laquelle la solution retenue n'est plus envisageable pour l'entreprise, il nous faudra donc reprendre le dossier au début avec l'aide du technicien voirie de la Communauté de Communes.

Après tous ces points négatifs, nous pouvons retenir l'engagement de l'équipe municipale pour participer au redressement budgétaire et permettre d'avoir une capacité d'autofinancement en augmentation. Pour exemple, la réfection du logement au-dessus de la savonnerie chiffrée à environ 12 000€ n'est revenue qu'à 1827€04 de matériel. Les travaux ayant été effectués par l'équipe municipale, ceci a permis par exemple une économie de 10 000€.

Des projets sont à l'étude et en arbitrage financier, ceux-ci vous seront présentés dans ces quelques pages.

Je souhaite remercier la mairie des ANCIZES pour avoir « sauvé » notre traditionnel repas des anciens par le prêt d'une salle. Je remercie aussi chaleureusement tous les participants à ce moment de convivialité pour leur entrain, leurs sourires et les moments de franche rigolade à leur côté.

Il me serait impossible de terminer sans remercier les employés municipaux qui sont toujours aussi investis, disponibles et professionnels. Un petit mot en particulier à nos secrétaires de Mairie qui sont les travailleuses de l'ombre mais sans qui la commune ne saurait fonctionner.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et événements de notre commune.

Stéphane CANUTO, maire de Queuille

Les employés communaux

A l'été 2023, Mme Patricia TIXIER et Mr Claude LELION ont cessé leurs activités communales. A cette occasion, le conseil municipal et les employés communaux ont organisé une réunion festive afin de les remercier pour le travail accompli et leurs investissements au sein des services municipaux, afin également de leur souhaiter une bonne retraite.

Depuis le 01 septembre 2023 :



Mr SENEtaire Jérôme a été recruté en contrat à durée déterminée de 6 mois pour un temps complet de 35 heures hebdomadaire, comme agent polyvalent des interventions en milieu rural.

- Mme SLAIS Hélène a été prolongée en contrat à durée déterminée de 1 an pour 13 heures hebdomadaires de travail, pour la conduite du bus scolaire, la surveillance de la garderie périscolaire et le ménage des locaux.

Ecole communale



Mr CROUZET Alexandre sera le nouveau professeur de l'école, il prendra ses fonctions à la rentrée de septembre. Il est content que sa candidature soit retenue et il est motivé à l'idée de tenir cette nouvelle classe multi-niveaux.

Les délégués municipaux

Voici les quelques modifications de cette année :

- Changement de délégué suppléant à Territoire d'Energie 63 - secteur intercommunal d'énergie de Manzat, désignation de Mr Anthony MORALES.
- Changement de Délégué titulaire au SIAEP de Sioule et Morge, désignation de Mme Isabelle RAYNAUD.
- Désignation de Mr Anthony MORALES comme référent agricole représentant la commune au sein d'une animation départementale dont l'objectif est d'accompagner le maintien d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées.

- Désignation de Mr Patrick BOUCHET en tant que représentant de la commune au comité de pilotage intercommunal du schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération.

Mairie

Tel : 04 73 86 70 80

Site internet : www.queuille.fr

Mail : mairiedequeuille@gmail.com

Médiathèque : biblio.queuille@gmail.fr

Salle des fêtes, réservations:

Tel: 06 99 25 39 84 ou 06 61 31 39 80

Ecole

Mail : ecole0630640d@ac-clermont.fr

Tel : 04 73 86 93 92

Les terrains

Parcelle communale C408

Mr Jean-Pierre BOUTHET souhaitait acquérir la parcelle C408 en partie constructible située au lieu-dit « Les Piogeaux », après délibération, le conseil municipal décide :

- de borner la parcelle avant la vente, le devis établi par le cabinet BLANCHARD s'élève à 1920€

- de vendre la parcelle au prix de 25 000€.

Parcelle communale C215

Suite au souhait d'acquisition de Mr GARACHON Laurent de la parcelle C215 du sectional de Montfaucon, le 14 février 2023, les électeurs de la section ont voté en faveur de la vente .

L'école

La rentrée de septembre 2023 a compté 19 élèves avec le maintien de deux classes.

Les prévisions des effectifs évalués au cours de l'année scolaire 2023/2024 prévoient 20 élèves à la rentrée de septembre 2024.

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) a établi la carte scolaire 2024 en début d'année. Constatant une stagnation du faible effectif de l'école de Queuille, le CDEN a décidé de fermer une classe.

Le conseil municipal a organisé une réunion publique afin d'informer et de donner la parole aux parents et aux habitants de Queuille sur les orientations possibles : soit la fermeture de l'école, soit le maintien de l'école avec une seule classe.

Lors de la réunion, les personnes présentes ont principalement émis le souhait de sauver l'école.

A l'issue de cette réunion, un sondage auprès des parents a été réalisé pour confirmer leurs intentions d'inscriptions pour la rentrée.

La municipalité a informé par la suite l'inspection académique du maintien en fonction de l'école de Queuille.

Plusieurs candidats ont postulé à ce nouveau poste, un a été retenu par l'inspection académique. L'équipe municipale va rencontrer l'enseignant afin de préparer la nouvelle organisation des locaux.

Le repas des aînés

En mars dernier, le repas des aînés a eu lieu à la salle du Rugby des Ancizes, la salle des fêtes de Queuille étant malheureusement toujours indisponible.

Cette année le repas a été servi par un traiteur avec également une animation musicale.

Superbe journée pour tous, des éclats de rires, des chansons et tout ça en se régalant !!!



Les bâtiments communaux

Logement au-dessus de la savonnerie

Le logement s'est libéré cet hiver. Avant la remise en location, des travaux de réfection ont été effectués notamment des transformations dans la salle de bain et la cuisine. A l'issu le loyer a été réévalué et fixé à hauteur de 470€/mois.

Local de la savonnerie

Depuis le 1^{er} mars 2023, Mme Munro occupante du local a changé le statut de son entreprise et a créé une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) « Les belles de Savons ».

Ce nouveau statut nécessite de fait de modifier le contrat de location, passant d'une convention de mise à disposition précaire du local à un bail commercial qui a pris effet au 01 juillet 2023 pour un loyer inchangé de 300€/mois. Un acte notarial obligatoire a été établi pour un montant de 800€ et, également obligatoire, un diagnostic immobilier a été réalisé pour un montant de 360€.

Grêle de juin 2022

Les travaux consécutifs au sinistre ne sont pas terminés. Tous les devis ont été signés auprès des entreprises mais le montant exact de l'indemnisation n'est pas encore connu. Un bilan sera fait à la clôture du sinistre.

Suite à nos contestations, l'expert a revu son rapport et tous les dégâts ont bien été pris en compte.

Les travaux de remise en état de divers bâtiments communaux impactés par la grêle se poursuivent. L'assureur de la Commune a versé deux acomptes sur indemnités de sinistre.

Un devis de réparation du clocher de l'église s'élevant à 12 226.50 € TTC et un devis de remplacement de la couverture de la buvette du Méandre s'élevant à 3777.50 € TTC ont été approuvés et transmis à l'assureur de la Commune.

Télécommunications

Le déploiement de la fibre dans la région est prévu entre 2024 et fin 2025. Pour l'instant les calendriers de chantier ne sont pas fixés. Il est également envisagé que certaines zones

soient raccordées par voie aérienne.

A terme, ce réseau remplacera le réseau Télécom cuivre classique.

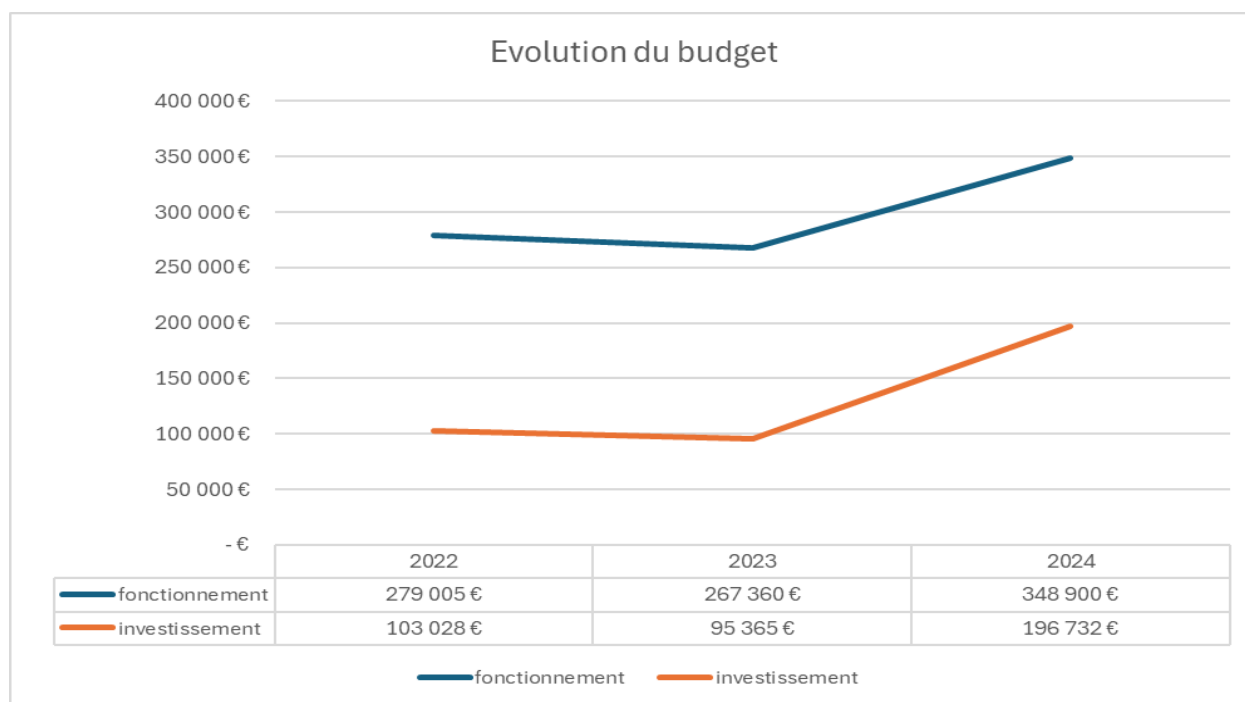
Le petit paradis

Pour la saison 2023, après l'évaluation de plusieurs candidatures, Mr WASCH Baptiste a été choisi pour reprendre le bail de la buvette du méandre pour une ouverture durant 5 mois sur la période estivale et un loyer de 125 €/mois.

Après une première saison réussie, Mr WASCH a décidé de continuer l'exploitation de la buvette en 2024, ayant eu des bons retours, il reconduirait la même formule et devrait tenter quelques soirées animées.



Evolution du budget principal



L'augmentation importante des investissements budgétisés en 2024 s'explique pour une partie importante par les travaux engagés suite au sinistre de grêle. Les dépenses d'investissements sont financées par les subventions octroyées par l'État, la Région ou le Département, l'emprunt et l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, ce qui explique l'augmentation de la section de fonctionnement dans le même temps.

Voici certaines dépenses réalisées en 2023 et budgétisées en 2024 :

Dépenses réalisées en 2023		Dépenses budgétisées en 2024	
Réfection toitures divers bâtiments communaux sinistrés (grêle)	39 577€	Réparations suite à sinistre grêle	84 500€
Rachat parcelle AD 81(salle polyvalente)	7 114€	Rénovation éclairage public Bourg (1 ^{ère} tranche)	18 100€
Achat véhicule pour service technique	5 500€	Travaux de Voirie	17 850€
Mise sur billes cloche église	2 719€	Gros travaux dans divers bâtiments communaux (étude thermique, isolation,...)	13 742€
Achat corbeilles et blocs parkings	674€	Rénovation éclairage public place du Marcha et route de Montfaucon	7 300€
Achat vitrine d'affichage extérieur et drapeaux	555€	Alimentation basse tension Les Chanôts	5 960€
Achat extincteurs	312€	Réfection croix devant la mairie	1 361€
		Optimisation système de gestion de l'éclairage public	590€

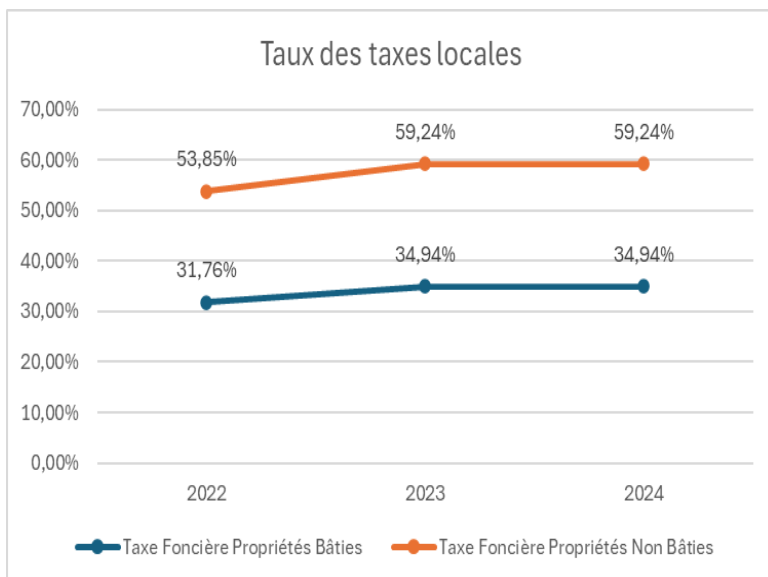
Evolution des taxes locales

Après l'augmentation des taux en 2023 pour faire face à la flambée des prix de l'énergie et l'inflation, la municipalité a décidé de maintenir les taux 2024 sans augmentation.

Pas de changement non plus pour :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, locaux vacants → 10.23%
- la surtaxe d'assainissement → 1,30€/m3
- la taxe d'aménagement → 2%

Augmentation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les nouveaux raccordements dont les tarifs ont fortement augmenté : depuis 2012, la PAC était de 1200€, à compter du 01 mars 2023, elle s'élève à 1500€.



Subventions et actions sociales

Subventions octroyées en 2023

- Coopérative scolaire de l'école de Queuille, pour voyage scolaire → 500 €
- Coopérative scolaire de l'école de Queuille, pour école dans la forêt → 300 €
- Achat de Noël pour les élèves de l'Ecole de Queuille → 500 €
- Collège public des ANCIZES COMPS, pour voyage scolaire → 500 €

Subventions prévues en 2024

- Coopérative scolaire de l'école de Queuille → 500 €

- Achat de Noël pour les élèves de l'Ecole de Queuille → 500 €

- Collège public des ANCIZES COMPS, pour voyage scolaire → 200 € (pour les élèves habitants de Queuille)

Sur demande, suivant les projets, d'autres subventions peuvent être attribuées au cours de l'année.

Action sociale envers les agents

Comme les années précédentes chaque agent reçoit en fin d'année un chèque cadeau et un colis pour Noël d'une valeur de 212€ en 2023 et sera de 222€ en 2024

Achat d'un véhicule

Suite au constat que le Renault Master communal nécessite de grosses réparations, notamment le changement de l'embrayage, le conseil municipal a décidé de le céder en l'état pour une valeur de 1500€. A la place, le conseil municipal a décidé d'acquérir un camion benne Renault B110 d'occasion au prix de 5500€.

Malheureusement dans le printemps, le portail des ateliers municipaux a été fracturé et le

nouveau véhicule a été volé pendant la nuit.

Une plainte a été déposée en gendarmerie ainsi qu'une déclaration à l'assurance.

La municipalité s'est vue contrainte de racheter un véhicule de remplacement en attendant une future indemnisation du sinistre par l'assurance.

Un Dacia Logan Pick up d'occasion a été acheté au prix de 7000€.

Voirie

Le programme de voirie établi au budget comprend :

- La reprise d'enrobé de la route située entre le bourg et le Marcha

- La pose d'un caniveau à Queuillette
- La reprise d'enrobé à la sortie de Queuillette
- Un mur de soutènement de la route à Puy Gilbert

Place du Marcha

Depuis un certain temps, Auvergne Habitat propriétaire de la place du Marcha souhaite la rétrocéder à la commune. Après expertise la commune n'a pas accepté car en l'état, de nombreux travaux de remise en état sont nécessaires et le coût global semble très élevé.

Après plusieurs propositions refusées par le conseil municipal, un accord a enfin été trouvé. Auvergne Habitat s'engage à la reprise des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif, la réfection des enrobés devant les pavillons ainsi que la remise en état des candélabres d'éclairage public.

Route du barrage

Après l'effondrement d'une partie d'un accotement sous la route du barrage, la municipalité a été dans l'obligation de condamner le passage, le temps que les travaux de remise en état soient réalisés.

Après un 1^{er} devis très élevé établi à 62 420€, un 2nd devis plus accessible a été établi en juillet 2023 à hauteur de 25 878€. Suite au blocage des travaux par la police de l'eau, une

période convenable pour toutes les parties a été trouvée pour un début des travaux en février 2024. Malheureusement l'entreprise retenue n'a plus souhaité réaliser les travaux et a contraint la municipalité de chercher de nouveau une entreprise. Suite à une nouvelle prospection, un nouveau devis a été établi à hauteur de 64 905€. La municipalité n'a pas d'autre choix et va donc accepter celui-ci.

Salle des fêtes

Suite au sinistre de la grêle et l'effondrement d'une partie du plafond, la municipalité n'a pas trouvé d'expert pouvant garantir la possibilité d'utiliser en sécurité la salle en l'état. Malheureusement la municipalité ne peut pas donner l'autorisation d'utilisation de la salle tant que les travaux de réparation n'auront pas été effectués.

Des devis ont été signés auprès d'une entreprise mais elle a repoussé plusieurs fois le début des travaux et a fini par ne plus être intéressée par le chantier.

La municipalité a demandé un nouveau devis qui a été signé et les travaux devraient être entrepris durant l'été.

ZAC de Queuille

CHIMIREC

Les travaux de construction de l'entreprise CHIMIREC sont presque terminés et la mise en exploitation du site devrait débuter sur cet fin de semestre.

Le parc est maintenant achevé, couplé au réseau électrique et est en fonctionnement. Son exploitation est soumise à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) qui pour ce parc doit rapporter 8133.00 € pour l'intercommunalité et 3253.00 € pour la commune.

Parc photovoltaïque « Soleil de la Viouze »

PROJETS

Modernisation de l'éclairage public

Depuis un peu plus de 20 ans, les horloges astronomiques remplacent les interrupteurs crépusculaires, elles se déclenchent en fonction des heures du lever et du coucher du soleil.

Actuellement, les horloges astronomiques sont dites connectables, en ce sens qu'elles permettent des actions à distance pour modifier et ajuster le fonctionnement de l'éclairage public.

Sur notre commune, il a été relevé des équipements vétustes pouvant être remplacés par des horloges « dernière génération » (9 horloges à remplacer)

TE 63 propose à la commune de QUEUILLE de participer à ce programme avec le soutien de France Relance. Le coût pour la commune s'élève à :

- Montant des travaux HT : 5 900.00 €

- Fonds de concours à payer par la commune : 10% du montant H.T. : 590.00 €

Dans le même temps, la coupure nocturne sera de 23h à 04h à compter du 01 juillet 2024.

Sur la commune, un certain nombre de points lumineux sont défectueux notamment dans le bourg, ce programme de rénovation s'applique également pour ceux-ci. La municipalité a décidé de participer et de commencer la rénovation des points en découpant le parc en différentes tranches.

La 1^{ère} tranche a été budgétisée pour un montant de 18 100€ qui correspond à la partie basse du bourg.

ETAT CIVIL 2023

NAISSANCES

Leyann Alain Patrice COQUILLOT, né le 8 janvier 2023 à Clermont-Ferrand (63)

Fils de Julien COQUILLOT et de Cindy GALHAUT

Domiciliés 10, Route de Fauvre 63780 QUEUILLE

Félicitations aux heureux parents

MARIAGE et PACS

RABEYRIN Lionel et ESCLATINE Aurélie mariés le 1er juillet 2023, domiciliés 10 Avenue du Méandre 63780 QUEUILLE

DE OLIVEIRA Anthony et DE OLIVEIRA PEREIRA Marina pacsés le 28 février 2023

Félicitations et vœux de bonheur aux époux

DECES

THIERY Josette Marie Angèle née ROUGIER décédée le 10 janvier 2023 à Aigueperse et domiciliée 1 Rue Traversière - Les Chanôts - 63780 QUEUILLE

GARACHON Maurice, ancien maire de Queuille de 1959 à 1983 décédé le 27 mars 2023 à Manzat et domicilié 11 Route de Puy Gilbert Queuillette 63780 QUEUILLE

SAHUT Bernard Jean-Baptiste, ancien adjoint municipal de 2002 à 2014 décédé le 5 avril 2023 à Clermont-Ferrand et domicilié 4 Route de Queuillette 63780 QUEUILLE

TACHE Marie Solange née COSTE, ancienne institutrice de l'école de Queuille décédée le 4 juillet 2023 à Riom et domiciliée 1 Rue des Hirondelles Montfaucon 63780 QUEUILLE

Sincères condoléances aux familles